



Véhicule société et dénonciation PV à la volée

Par gekaweb

Bonjour,
j'ai reçu un PV pour franchissement de ligne continue (-3 points) au nom de ma société (SARL)
il n'y a pas eu d'interpellation (PV à la volée)
Nous sommes 5 salariés à nous partager le véhicule
Qui va perdre les points ?
sur l'avis de contravention il n'est indiqué nulle part que je dois dénoncer quelqu'un.
Dois je payer ou contester en disant que je ne sais pas qui conduisais ?

Merci pour votre aide

Par lavigie

Bonjour
Soit vous payez les 90? , personne ne perdra de points puisque le conducteur est inconnu du PV
soit vous contestez sur la forme du PV pour classement , et dans ce cas il vous suffira de le faire savoir , pour que je
vous donne la marche a suivre

Par gekaweb

si je paye le PV, on est certain que ce n'est pas le gérant qui perdra les points ?

dans ce cas, cela ne me dérange pas de régler l'amende et de classer l'affaire

merci